

### Vœu 3

#### **La formation des conseillers**

Le synode régional de l'Eglise Réformée de France en Centre Alpes Rhône, réuni à Vogüé les 11, 12 et 13 novembre 2011,

- Considérant que le CP a la charge de gouvernement de l'Eglise au niveau local, et donc de son animation spirituelle.
- Considérant que l'organisation de l'union des associations culturelles ERF et plus tard celle de l'EPUDF est complexe,
- Considérant que de la bonne organisation et de la bonne gestion de toutes les associations culturelles, de la plus petite à la plus grande, dépendent la rémunération donc le confort de vie et le bien être d'environ 450 salariés,
- Considérant que chacun est sensé connaître la discipline de l'Eglise réformée de France, puis de l'EPUDF, et la respecter,
- Considérant que le mandat d'un conseiller presbytéral passant de 6 ans à 4 ans, le conseiller nouvellement élu devra être efficace rapidement,
- Considérant que le renouvellement des membres d'un conseil presbytéral passe de moitié tous les 3 ans à son entier tous les 4 ans, une moitié pourrait ne plus être à même de former l'autre,
- Considérant que les tiraillements dans les conseils presbytéraux viennent souvent d'une mauvaise connaissance du fonctionnement de l'union,
- Considérant que les conseillers presbytéraux sont bénévoles et viennent aujourd'hui de tous les horizons tant professionnels que sociaux et qu'ils viennent parfois des quatre coins du monde,
- Considérant qu'un futur conseiller presbytéral doit savoir à quoi il s'engage pour pouvoir trouver sa place au sein de son Conseil Presbytéral,
- Considérant qu'être Conseiller presbytéral n'est pas une mince affaire et que ce poste ne doit pas être abordé en dilettante,
- Considérant qu'une fois la gestion et l'organisation de nos associations bien maîtrisées et comprises on peut enfin mettre en avant ce pourquoi notre église existe : l'étude des textes bibliques, le message de Notre Seigneur Jésus Christ et son implication dans notre vie et dans la vie de nos paroisses. Ceci n'est-il pas le fondement même de notre Eglise?

Demande au Conseil Régional :

- de veiller à la formation spirituelle des conseillers presbytéraux,
- de veiller à ce que les futurs conseillers presbytéraux puissent acquérir, dans le cadre de sessions de formation adéquates et bien ciblées, une solide connaissance de l'organisation et de la gestion de notre Union, et cela avant même les assemblées générales électorales.
- d'assurer la diffusion du matériel pédagogique en cours de création.